Published on *Lab Périurbain* (http://periurbain.cget.gouv.fr)



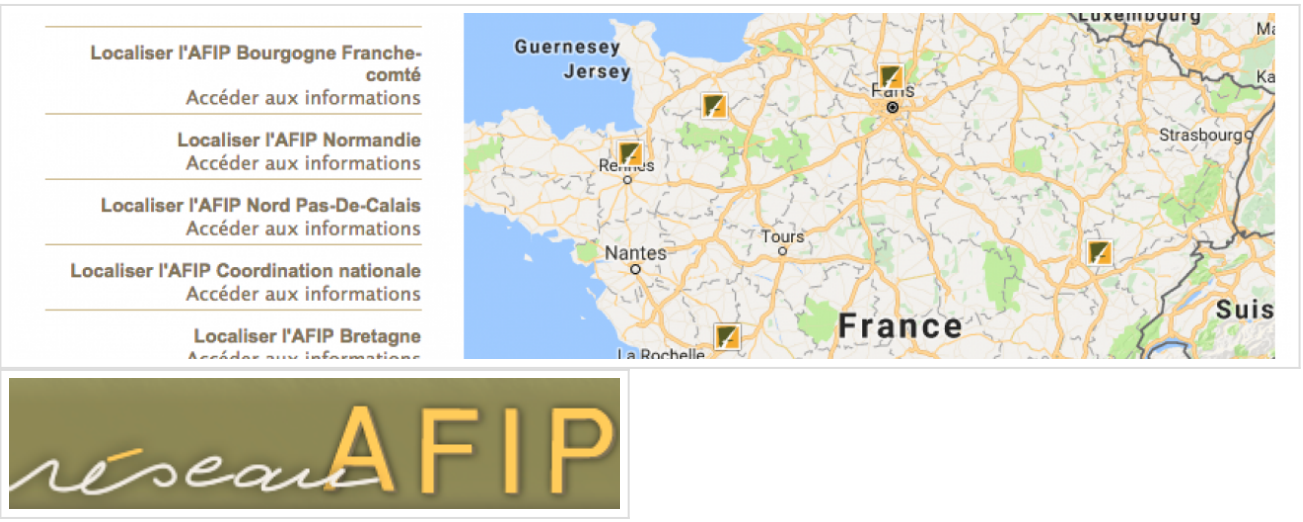


acteur-62-7

**Personne référente:**

Pierre-Henri ROUSSEL

**Adresse site web:**

http://afip.asso.fr/spip.php?rubrique21

**Adresse Email:**

roussel.afip5962@gmail.com

**Téléphone du référent:**

0321043969

**labels:**

oui

**Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:**

Animer et essaimer le dispositif "espace-test agricole" sur l'ensemble de la Région.

**Description du projet:**

Un espace-test agricole est finalement un dispositif permettant à un porteur de projet de tester son activité agricole, durant une période déterminée, dans des conditions favorables (dans un cadre adapté et sécurisant). Cette prise de risque limitée facilite donc une montée progressive en compétence afin d'envisager une installation agricole pérenne. Le Germoir, basé depuis 2005 à Ambricourt dans le Pas De Calais est le premier espace-test agricole en fonctionnement de France. Depuis son lancement, une vingtaine d'espaces test agricoles ont vu le jour sur tout le territoire national. Ce dispositif peut prendre des formes complètement différentes selon son organisation et sa finalité. Cependant 4 fonctions restent indispensables : - La fonction employeur : désigne l'hébergement juridique, fiscal, administratif et financier du porteur de projet. La forme la plus répandue est celle du Contrat d'Appui aux Projets d'Entreprise (CAPE). En région, la couveuse d'activité « La Chrysalide », assure actuellement cette fonction. - La fonction pépinière : désigne l'hébergement physique du porteur de projet. Pour réaliser le test dans un cadre adapté, il est nécessaire d'organiser les mises à disposition du foncier, de matériel de cultures, d'outils, de bâtiments, de salles de bureau, d'équipements divers... etc. - La fonction accompagnement :

regroupe 3 principales formes d’accompagnement, qui peuvent être assurées par une seule ou par plusieurs structures, selon l’organisation retenue o l’accompagnement technique : nécessite des compétences techniques (ex : gestion des cultures) mécaniques (ex : entretien du matériel) agronomiques (ex : parasites)… etc. o l’accompagnement à l’entreprenariat : l’objectif est de rendre autonome le porteur de projet sur différents points tels que la comptabilité, la gestion de la clientèle, la commercialisation, la gestion des investissements, la communication… etc. o l’accompagnement humain : passe par un suivi régulier dit « accompagnement fil rouge » et par des temps ponctuels fixés en amont du test. Le porteur de projet pourra aborder les difficultés qu’il rencontre puis se donner une méthodologie pour combler ses lacunes. - La fonction animation : un tel dispositif s’anime, se coordonne et se régule constamment ! Il s’agit aussi d’un travail d’ancrage territorial, de communication, de valorisation pour faire de l’espace-test agricole un outil connu et reconnu facilitant l’installation agricole.